

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le 06 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire.

Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- BOUCHAIN Marie-Agnès- MALARDE Yves-Marie, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BAUDRY Marie-Alix- BOULIAN Marie-Madeleine- CASSAGNE Philippe - DURUPT Jacques - LAURENT Anne-Françoise- LEBRUN Stéphanie- SCHMIDT Hervé.

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Pol BARAT, a donné pouvoir à Monsieur Yves-Marie MALARDÉ, excusé.

Madame Francine NICKLAUS, a donné pouvoir à Jacques DURUPT, excusée.

Madame Christine CAPUT, excusée.

Monsieur Loïc FLORENTIN, excusé.

**SECRETAIRE** : Madame Anne-Françoise LAURENT.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE** : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 31 mars 2016.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 23 mars 2016, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Compte Administratif 2015 : Budget Général et Budgets annexes.
- 2) Affectation du résultat 2015 : Budget Général et Budgets annexes.
- 3) Compte de Gestion 2015 : Budget Général et Budgets annexes.
- 4) Fiscalité 2016.
- 5) Budget Primitif 2016 : Budget Général et Budgets annexes.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

### **Compte Administratif 2015 : Budget Général et Budgets annexes.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé SCHMIDT, Vice-Président de la Commission Finances. Monsieur SCHMIDT informe l'Assemblée que la commission finances s'est réunie à deux reprises, les membres de droit ainsi que les membres du Comité Consultatif, ce dont il les en remercie.

Le budget de la commune se décompose en budget général et différents budgets annexes qui sont les suivants :

- Budget eau
- Budget assainissement
- Budget site d'aspersion des bois
- Budget lotissement
- Budget forêt.

Tous ces budgets comportent deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement, la section de fonctionnement permettant éventuellement de dégager du bénéfice qui est en partie versé à la section d'investissement, ce qui permet d'investir sur la commune.

Monsieur SCHMIDT présente aux élus un tableau récapitulatif des différents résultats 2015 de chaque budget.

Le cumul des résultats des deux sections confondues, s'élève à 552 939,00€, après déduction des "restes à réaliser" de l'année 2015, reportés sur l'année 2016.

Monsieur SCHMIDT fait alors remarquer que la commune n'est pas en "danger" du point de vue financier.

Fin 2016, il restera un capital d'emprunt à rembourser d'un montant de 1 310 129€.

Si toutefois la commune procédait à un remboursement anticipé d'une partie de ce capital d'emprunt, ce capital pourrait être considérablement réduit mais cela occasionne des indemnités de remboursement anticipé très onéreuses.

La commune peut donc fonctionner de manière normale sans être dans l'inquiétude.

Le montant définitif des dotations 2016 a été mis en ligne le 05 avril 2016, la commune accuse une baisse de -8%.

Monsieur SCHMIDT précise que le budget annexe forêt apporte à la commune un revenu non négligeable.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SCHMIDT ainsi que les membres de la commission finances et propose de passer ensuite à l'examen des différents budgets, sections de fonctionnement et investissement.

### **2016-04-06-1- Compte Administratif 2015 : Budget annexe Eau.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015, **A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe eau potable, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		2 398,37		31 301.86
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	43 717.44		25 176.63	
Titres (hors 1068)		39 290.12		40 740.87
Résultat à la clôture de l'exercice	2 028.95			46 866.10
Reste à réaliser			22 200.00	
Résultat cumulé	2 028.95			24 666.10

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-04-06-2- Compte Administratif 2015 : Budget annexe Assainissement.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015, **A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		31 489.93		43 917.19
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	39 400.77		29 686.18	
Titres (hors 1068)		45 833.89		36 185.82
Résultat à la clôture de l'exercice		37 923.05		50 416.83
Reste à réaliser			8 400.00	
Résultat cumulé		37 923.05		42 016.83

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-04-06-3- Compte Administratif 2015 : Budget annexe Forêt.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe forêt, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		94 936.50	23 318.39	
Affectation du résultat	25 168.39			25 168.39
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	181 845.75		92 449.38	
Titres (hors 1068)		364 422.42		52 337.18
Résultat à la clôture de l'exercice		252 344.78	38 262.20	
Reste à réaliser			29 100.00	6 892.00
Résultat cumulé		252 344.78	60 470.20	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-04-06-4- Compte Administratif 2015 : Budget annexe Site d'Aspersion.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe site d'aspersion, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		9 875.51		
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	15 106.67			
Titres (hors 1068)		27 203.49		
Résultat à la clôture de l'exercice		21 972.33		
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		21 972.33		

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-04-06-5- Compte Administratif 2015 : Budget annexe Lotissement.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			4 148.61	
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	10 816.17			
Titres (hors 1068)		4 170.83		10 816.17
Résultat à la clôture de l'exercice	6 645.34			6 667.56
Reste à réaliser				
Résultat cumulé	6 645.34	0,00		6 667.56

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2016-04-06-6- Compte Administratif 2015 : Budget Général.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives de l'exercice 2015,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe général, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		195 250.56	29 688.52	
Affectation du résultat	81 275.52			81 275.52
<i>Opérations de l'exercice 2015</i>				
Mandats	724 678.48		276 594.28	
Titres (hors 1068)		979 344.31		187 046.25
Résultat à la clôture de l'exercice		368 640.87	37 961.03	
Reste à réaliser			107 967.00	13 780.00
Résultat cumulé		368 640.87	132 148.03	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2015 : Budget Général et Budgets annexes.

2016-04-06-7- Affectation du résultat 2015 : Budget annexe eau.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 2 028,95€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	- 4 427.32 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	2 398.37 €
<b>Résultat à affecter</b>	- 2 028.95 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	15 564.24 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	31 301.86 €
<b>R001 (excédent de financement)</b>	46 866.10 €

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	22 200.00 €
<b>Recettes</b>	0.00 €

<b>Excédent de financement en Investissement</b>	<b>24 666.10 €</b>
--	--------------------

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	46 866.10 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	0.00€
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	- 2 028.95€

**2016-04-06-8- Affectation du résultat 2015 : Budget annexe assainissement.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 37 923.05€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	6 433.12 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	31 489.93 €
<b>Résultat à affecter</b>	37 923.05 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	6 499.64 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	43 917.19 €
<b>R001 (excédent de financement)</b>	50 416.83 €

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	8 400.00 €
<b>Recettes</b>	

<b>Excédent de financement en Investissement</b>	<b>42 016.83 €</b>
--	--------------------

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	50 416.83 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	37 923.05 €
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	0,00 €

**2016-04-06-9- Affectation du résultat 2015 : Budget annexe forêt.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 252 344.78 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	157 408.28 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	94 936.50 €
<b>Résultat à affecter</b>	252 344.78 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	- 14 943.81 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	- 23 318.39 €
<b>D001 (Besoin de financement)</b>	- 38 262.20 €

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	29 100.00 €
<b>Recettes</b>	6 892.00 €
Besoin de financement	-60 470.20 €

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	60 470.20 €
<b>D001 (Besoin de financement en investissement)</b>	38 262.20 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	191 874.58 €
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	0,00 €



**2016-04-06-10- Affectation du résultat 2015 : Budget annexe site d'aspersion des bois.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 21 972.33 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	12 096.82 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	9 875.51 €
<b>Résultat à affecter</b>	21 972.33 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	0,00 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	0,00 €
<b>R001 (excédent de financement)</b>	0,00 €

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	

<b>Excédent de financement en Investissement</b>	<b>0,00 €</b>
--	---------------

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	0,00 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	21 972.33 €
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	0,00 €

**2016-04-06-11- Affectation du résultat 2015 : Budget annexe lotissement.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de - 6 645.35 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	- 6 645.34 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	0,00 €
<b>Résultat à affecter</b>	- 6 645.34 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	10 816.17 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	- 4 148.61 €
<b>D001 (Besoin de financement)</b>	6 667.56€

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	
<b>Recettes</b>	
Besoin de financement	0.00 €

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	0,00 €
<b>R001 (Excédent de financement en investissement)</b>	6 667.56 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	0,00 €
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	6 645.34 €

**2016-04-06-12- - Affectation du résultat 2015 : Budget Général.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 368 640.87 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	<b>Section de Fonctionnement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	173 390.31 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	195 250.56 €
<b>Résultat à affecter</b>	368 640.87 €

	<b>Section d'Investissement</b>
<b>Résultat de 2015</b>	- 8 272.51 €
<b>Résultats antérieurs (2014)</b>	- 29 688.52 €
<b>D001 (Besoin de financement)</b>	- 37 961.03 €

	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Dépenses</b>	107 967.00 €
<b>Recettes</b>	13 780.00 €
Besoin de financement	- 132 148.03 €

	<b>Affectation du résultat</b>
<b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	132 148.03 €
<b>D001 (Besoin de financement en investissement)</b>	- 37 961.03 €
<b>R002 (Excédent de financement en fonctionnement)</b>	236 492.84 €
<b>D002 (Déficit reporté de fonctionnement)</b>	0,00 €

Il est présenté au Conseil municipal un tableau récapitulatif de tous les résultats comptables (budget principal et budgets annexes) de l'année 2015.

Il fait apparaître un résultat global toutes sections confondues de 552 939.00€.

**Compte de Gestion 2015 : Budget Général et Budgets annexes.**

**2016-04-06-13- - Compte de gestion 2015 du budget annexe eau.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-04-06-14- - Compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-04-06-15- - Compte de gestion 2015 du budget annexe forêt.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-04-06-16- - Compte de gestion 2015 du budget annexe site d'aspersion.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-04-06-17- - Compte de gestion 2015 du budget annexe lotissement.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2016-04-06-18- - Compte de gestion 2015 du budget général.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN-COEURDACIER, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2016-04-06-19- - Fiscalité 2016.

### Fixation des taux de fiscalité locale 2016.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé SCHMIDT, Vice-Président de la Commission Finances, qui présente aux élus un tableau récapitulatif de la fiscalité 2015 réalisée et du prévisionnel 2016.

Selon l'état de notification des taxes directes locales pour l'année 2016, transmis par la Direction Départementale, le montant total des recettes fiscales s'élèverait à 465 851 € en 2016 contre 460 948.00 € en 2015, d'où une augmentation du produit fiscal de 4 903.00 € due principalement à l'augmentation du versement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (calculée sur la valeur ajoutée en fonction du chiffre d'affaires).

Après avis de la commission "Finances" présidée par Monsieur SCHMIDT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité locale en 2016.

Selon l'évolution des dotations de l'Etat, il pourrait s'envisager de répercuter une baisse des taux d'imposition en 2017, en fonction de la persistance des bons résultats lors de l'analyse des comptes 2016.

Vu le Code général des Impôts,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit et fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	22,00%
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE :	20,84%

### Budget Primitif 2016 : Budget Général et Budgets annexes.

#### 2016-04-06-20- Budget primitif 2016 : Budget annexe eau.

Monsieur Hervé SCHMIDT, Vice-Président de la Commission Finances informe le Conseil municipal que ce budget a accusé un résultat cumulé de fonctionnement de - 2 028,95€ au 31.12.2015.

La commission finances propose, malgré tout, de ne pas augmenter la surtaxe d'eau potable pour la raison suivante :

En 2012, la conduite principale d'alimentation en eau potable a été totalement changée afin d'assurer une alimentation en eau correcte au Foyer d'Accueil Spécialisé, au Foyer d'Accueil Médicalisé, à l'Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées ainsi qu'aux futurs acquéreurs du lotissement communal. L'ensemble des travaux réalisés depuis quelques années engendrent une dépense de fonctionnement conséquente (amortissements annuels : 40 741€).

Ces travaux ne bénéficient pas à tous les habitants de la commune d'où le choix de ne pas pénaliser ceux-ci en augmentant la surtaxe d'eau potable.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de fonctionnement sera versée par le budget "général" afin d'équilibrer cette section et propose de suivre l'avis de la commission et de ne pas augmenter la part communale de la surtaxe d'eau potable.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET ANNEXE EAU  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Eau** 13 voix pour

**2016-04-06-21- Budget primitif 2016 : Budget annexe assainissement.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Assainissement** 13 voix pour

**2016-04-06-22- Budget primitif 2016 : Budget annexe forêt.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Forêt** 13 voix pour

**2016-04-06-23- Budget primitif 2016 : Budget annexe Site d'Aspersion des Bois.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERION DES BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Site d'Aspersion des Bois** 13 voix pour



**2016-04-06-24- Budget primitif 2016 : Budget annexe Lotissement.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget annexe Lotissement**

13 voix pour

**2016-04-06-25- Budget primitif 2016 : Budget Général.**

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2016 relatif au BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2016 suivant le vote indiqué ci-dessous :

**Budget Général**

13 voix pour

**Informations diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Groupement de Gendarmerie de Darney viendra présenter et communiquer les chiffres de la délinquance aux élus de l'ancien canton de Monthureux-sur-Saône, le mercredi 13 avril 2016 à 18h30, salle du Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 17 mai 2016 à 18h30.

**Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.**

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le lundi 11 avril 2016, salle du Conseil municipal à Monthureux-sur-Saône.

Suite à la question de Monsieur Jacques DURUPT quant à la destination cette année du F.P.I.C (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales), Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Etat alloue des dotations destinées à compenser les difficultés des petites communes et des petites intercommunalités.

Une procédure permet aux intercommunalités qui le souhaitent, de se saisir du sujet et de demander le versement des fonds revenant aux communes à leur profit.

Le Président, Monsieur ROUSSEL, a proposé que ces fonds exceptionnels soient dédiés à des projets particuliers et non au fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Une délibération doit être prise en Conseil Communautaire à l'unanimité (la majorité ne suffit pas).

Monsieur le Maire rappelle que, en 2012, 2013 et 2014, les délégués de Monthureux-sur-Saône ont voté cette délibération pour montrer leur attachement au principe de l'intercommunalité.

Le projet voté par les délégués était la mise en place de circuits de cyclo-tourisme.

A ce jour, ce projet n'a pas vu le jour et ne sera jamais réalisé étant donné la fusion des intercommunalités au 01.01.2017.

Madame Catherine FLIELLER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, signale que, lors de la réunion de bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne qui a eu lieu le mardi 5 avril, celle-ci a précisé avoir inscrit uniquement la part du F.P.I.C lui revenant à son budget primitif.

Lors du vote du budget primitif du budget municipal en 2015, la somme de 8 960€ qui correspond aux fonds de péréquation des recettes fiscales de la commune, était inscrite au budget communal.

Certaines communes membres de la Codecom avaient signalé vouloir reverser à celle-ci la part leur revenant mais ce reversement n'a jamais été réalisé.

A ce jour, aucun projet n'a été choisi pour l'utilisation des fonds précédemment versés par les communes membres, il avait été proposé de prendre en charge les transports scolaires à la charge des communes, mais cette destination n'a pas été validée par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire précise que, si la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne proposait un projet "fléché" cette année, il pourrait être voté le fait d'attribuer la somme revenant à la commune (11 661€ en 2015) à la Codecom, afin d'affirmer l'esprit communautaire de la commune.

Une modification budgétaire serait alors effectuée dans ce sens au cours de l'année 2016.

\*\*\*\*\*

Madame Marie-Madeleine BOULIAN informe le Conseil municipal que les JEV 2016 (Journées d'Etudes Vosgiennes) s'installeront à Monthureux-sur-Saône.

Organisées par les associations Droiteval-Ourche-Patrimoine et Saône Lorraine sous l'égide de la FSSV, elles se dérouleront du jeudi 20 octobre l'après-midi au dimanche 23 en fin d'après-midi.

La Fédération des sociétés savantes des Vosges (FSSV) a été créée en 1983 par les principales sociétés s'intéressant à l'histoire et au patrimoine du département des Vosges

Madame BOULIAN donne aux élus le programme de ces journées.

Conjointement avec une société locale, la FSSV organise chaque année les Journées d'études vosgiennes (JEV) dans une ville des Vosges chaque fois différente. Une trentaine de courtes conférences sont proposées au public, ainsi qu'un après-midi de sortie commentée dans la ville ou ses environs. L'entrée y est libre et gratuite. Les intervenants, et c'est là une richesse et une originalité des JEV, sont des amateurs de recherche et d'érudition locales, ou des enseignants et des chercheurs professionnels. On y étudie la ville et sa région sous de nombreux éclairages

La FSSV remercie la municipalité pour le prêt de la Maison Pour Tous à cette occasion.

Une demande de subvention a été transmise à la commune afin d'aider les associations à supporter les frais d'hébergement occasionnés, demande qui sera étudiée par la commission avec les différentes demandes des autres associations.

**Questions diverses :**

Madame Anne-Françoise LAURENT demande quand sera réinstallé le fléchage du Musée et du Syndicat d'Initiative ?

Monsieur Yves-Marie MALARDÉ a demandé aux ateliers municipaux de poser le panneau.

Les conseillers n'ont plus ni remarques ni questions.  
La séance est levée à 22h00.